

3 août 2011 



**Le rappel est à la Sicile, mais le miel est en réalité espagnol.** Dans l'étiquette sur le pot de miel **de**

**l'entreprise « Perle de l'Etna »**

on peut lire: «Des fleurs d'oranger, délicates et parfumées, vient le typique miel « Perle de l'Etna Fleur d'orange», avec son typique et naturel fragrance".

**Mais seulement dans une ligne en position vertical, avec des lettres extrêmement petites on trouve l'inscription: "Origine de miel: voir capsule"**, et sur la capsule il est indiqué que le pays d'origine du produit est l'Espagne. La même dynamique pour les miels de châtaignier, d'eucalyptus, d'acacia et de millefleurs. Et on trouve des ambiguïtés similaires dans le site Web de l'entreprise.

Ce sont les raisons pour lesquelles l'Autorité **Antitrust a décidé de sanctionner la société Perla Alimentare S.r.l.** pour pratiques

commerciales déloyales. L'amende est de 10.000 €,

**mais la chose intéressante est la dynamique qui a conduit à la sanction ...**

« **Dans la publicité du miel** », dit Antitrust dans son Bulletin officiel d'aujourd'hui, « **il y a des références précises et répétées sur la Sicile, susceptibles de tromper les consommateurs**

sur les caractéristiques principales du produit, qui, en réalité, est d'origine espagnole - comme rapporté en minuscule sur la capsule de chaque boîte. »

**Le consommateur est trompé par les références constantes à la Sicile.** "L'indication d'origine du miel - explique l'Autorité antitrust - est rapportée de façon graphiquement inadéquate due à la position isolée sur la confection et à la disproportion évidente des caractères utilisés, qui n'aide pas au consommateur à arriver à la provenance réelle du produit, dont l'évidentiation est déséquilibrée par rapport aux nombreuses et les plus évidentes références à la zone géographique de la Sicile. "

Tiré de: [Help Consumatori](#)

Traduction de Maria Jose Pastor Rodriguez

{jcomments on}